



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation au tribunal judiciaire de Toulouse

Question écrite n° 5969

Texte de la question

Mme Corinne Vignon alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés récurrentes qui entravent l'exercice normal du service public de la justice au tribunal judiciaire de Toulouse. Cette cour est compétente pour 1 283 891 habitants. Selon les magistrats du siège et du parquet, il faudrait pour atteindre la moyenne européenne, recruter 67 juges, 63 procureurs et 229 greffiers et fonctionnaires. En conséquence, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin d'endiguer les difficultés liées au sous-effectif du tribunal judiciaire alors que la croissance démographique pourrait aggraver ce manque.

Texte de la réponse

Avec une enveloppe budgétaire sans précédent de 9,6 milliards d'euros, le ministère de la Justice a bénéficié en 2023 d'une nouvelle augmentation de +8 % de son budget suivant les deux précédentes hausses de +8 % déjà accordées en 2022 et 2021. Cet effort se poursuivra en 2024 avec un budget qui dépassera pour la première fois la barre symbolique des 10 milliards d'euros, en atteignant 10,1 milliards en loi de finances. Cela représente une hausse de près de 503 millions d'euros supplémentaires, soit près de 5,3 %. Dans la continuité des conclusions des États généraux de la Justice, ces moyens permettront de renforcer les effectifs, les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu. Nous poursuivrons également les chantiers déjà amorcés, notamment les programmes immobiliers judiciaires et pénitentiaires initiés par le Président de la République, et le développement des projets numériques. La justice ne pouvant fonctionner sans des femmes et des hommes œuvrant quotidiennement à son service, ce sont 10 000 emplois supplémentaires qui seront créés d'ici 2027, soit une hausse de 11 % en cinq ans, au service, entre autres, du renfort des effectifs en juridictions, de l'armement des nouveaux établissements pénitentiaires et des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Le ministère de la Justice bénéficiera de la création de 1 500 postes de magistrats, de 1 800 postes de greffiers et de 1 100 attachés de justice. Concernant la Cour d'appel de Toulouse, cela représente pas moins de 117 postes supplémentaires dont 41 magistrats, 38 greffiers et 38 attachés de justice. S'il est difficile de rattraper en quelques mois des décennies d'insuffisance, les recrutements de magistrats ont connu une augmentation historique grâce à 470 postes offerts aux auditeurs de justice et 80 postes offerts au concours complémentaire pour l'année 2023. Les emplois de contractuels ont quant à eux été pérennisés. L'octroi de moyens supplémentaires aux magistrats est donc au cœur des préoccupations du ministère de la Justice, qui par ailleurs, achève actuellement une réflexion d'envergure entamée dans le cadre des États généraux de la justice quant à l'évaluation de la charge de travail, aux fins de répartir ces nouveaux moyens de manière optimale. S'agissant des effectifs réels au tribunal judiciaire de Toulouse au 11 octobre 2023, le siège bénéficie de 83 magistrats pour une localisation théorique de 75, soit 8 surnombres, le parquet compte également un magistrat de plus que l'effectif théorique, soit 29 au lieu de 28. Par ailleurs, les services de la Chancellerie portent une attention particulière à la situation globale de la cour d'appel de Toulouse. Ainsi, Madame la première présidente de la cour d'appel de Toulouse et Monsieur le procureur général près ladite cour disposent chacun de 6 magistrats placés afin de renforcer les effectifs des tribunaux judiciaires du ressort, et notamment ceux de la juridiction toulousaine. Au-delà des effectifs de magistrats, les juridictions ont été soutenues dans

leur capacité de jugement par le renforcement de l'équipe autour des magistrats. Au total, au 1er septembre 2023, le tribunal judiciaire de Toulouse dispose de 14 juristes assistants (8 affectés au siège et 6 affectés au parquet). L'action de ces agents améliore au quotidien l'accès au service public de la justice au sein de l'arrondissement judiciaire. S'agissant des effectifs de greffe, dans le cadre de la circulaire de localisation des emplois au titre de l'année 2022 et au regard de l'évaluation de la charge de travail, l'effectif de fonctionnaires du tribunal judiciaire de Toulouse est fixé à 294 agents. Au 1er septembre 2023, deux postes de secrétaires administratifs, quatre postes d'adjoints administratifs, un poste d'adjoint technique et trois postes contractuels de catégorie B de justice de proximité sont vacants. Il est à noter le surnombre d'un directeur des services de greffe, de deux greffiers et de trois contractuels de droit commun. Dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers de juin 2023, un greffier prendra ses fonctions le 1er décembre 2023. En outre, un secrétaire administratif a pris ses fonctions le 1er octobre 2023. Dans le cadre du plan de soutien à la justice de proximité, le tribunal judiciaire de Toulouse a reçu le renfort de six contractuels de catégorie A dont trois transformés en juriste-assistant, de dix-sept contractuels de catégorie B et de dix contractuels de catégorie C. Les postes demeurés vacants seront pris en compte dans le cadre des prochaines campagnes de mobilité et de recrutement. Enfin, les chefs de la cour d'appel de Toulouse ont la possibilité d'affecter des personnels placés du ressort pour résorber, le cas échéant, un stock jugé trop important et peuvent également utiliser la dotation de crédits dédiés au recrutement de contractuels vacataires. Les effectifs de la cour d'appel de Toulouse et particulièrement ceux du tribunal judiciaire de Toulouse continueront de faire l'objet d'une attention particulière de la direction des services judiciaires. J'ajoute enfin que la cour d'appel de Toulouse se verra renforcée de 41 magistrats, de 38 greffiers et de 38 attachés de justice supplémentaires d'ici à 2027 grâce aux recrutements sans précédent prévus par la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5969

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2023](#), page 1883

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10526